



Cercle des Administrateurs Publics

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

11 octobre 2025 – Dakar Sénégal

RESOLUTIONS ADOPTEES

RESOLUTION 1 : APPROBATION RAPPORT FINANCIER

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la présentation du rapport financier du trésorier général sortant arrêté comme suit :

Recettes 17.312.500 F CFA Dépenses 9.980.360 F CFA Solde 7.332.140 FCFA

Approuve le rapport financier du trésorier sortant

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION 2 : APPROBATION DU RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activités du Président sortant approuve le rapport d'activités du Président sortant

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION 3 : PROJET DE BUDGET

L'Assemblée générale ordinaire donne mandat au Président pour l'établissement du projet budget pour les exercices 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION 4 : PRESENTATION DU RAPPORT BUDGETAIRE

L'Assemblée générale ordinaire demande au trésorier général de veiller à présenter trimestriellement la situation des dépenses et des recettes sur la base de la nomenclature budgétaire établi par le Président.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION N°5 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du projet de règlement intérieur du Président sortant approuve le dit projet de règlement intérieur

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION 6 : ADHESION

Tout membre souhaitant adhérer à l'association doit :

- Adresser une demande écrite au Président joignant son acte de nomination

- Payer les droits d'adhésion de trente mille (30.000) F CFA.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION 7 : COTISATION DES MEMBRES

Le montant des cotisations annuelles est fixé à deux cent cinquante mille (250.000) F CFA par membre. Elle est payable en une fois.

- Pour les membres la cotisation est payable au plus tard le 31 janvier de l'année en cours.
- Pour les nouveaux adhérents la cotisation est payable un mois après la notification de l'adhésion par le Président du CAP.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer aux activités du CAP et bénéficier des services initiés par le CAP avec ses partenaires.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION N°8 : APPROBATION DE L'ELECTION COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale approuve l'élection des commissaires aux comptes :

- Mamadou GOUDIABY
- Abdou DIOUF
- Taha SOW

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION 9 : APPROBATION DE L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du comité directeur :

- Coumba DIALLO
- Aida BODIAN
- Lansana Gagny SAKHO
- Mouhamadou Ngouda MBOUP
- Doudou Gnagna DIOP
- Julien SAGNA
- Boubacar SOLLY
- Moctar DIA
- Salif DIEDHIOU
- Mame Birame WATHIE
- Ibrahima SENE
- Cheikh BADIANE
- Cheikhouna BEYE
- Demba Babel THIAM
- Oumar WATT
- Bassirou MBACKE
- Habib SY

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres présents

RESOLUTION 10 : APPROBATION DE L'ELECTION MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Le comité directeur approuve l'élection des membres du bureau exécutif :

- Président d'Honneur : Habib SY
- Président : Lansana Gagny SAKHO
- Vice-Président : Cheikh BADIANE
- Secrétaire Général : Mohamadou Ngouda MBOUP
- Secrétaire général Adjoint : Mame Birame WATHIE
- Trésorier : Bassirou MBACKE
- Trésorier Adjoint : Moctar DIA

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres du comité directeur.

RESOLUTION 10 : CONSTITUTION DE COMMISSIONS

Le comité directeur approuve la constitution des commissions :

- Commission Actions Sociales
- Commission Communication
- Commission Renforcement de Capacités
- Commission Partenariat et relations extérieures
- Commission Stratégie et Vulgarisation des Politiques Publiques

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres du comité directeur.

RESOLUTION 11 : PRESIDENTS DE COMMISSION

Le comité directeur approuve l'élection des Présidents de commission

- Commission Actions Sociales : Aïda BODIAN
- Commission Communication : Coumba DIALLO
- Commission Renforcement de Capacités : Demba THIAM
- Commission Partenariat et relations extérieures : Julien SAGNA
- Commission Stratégie et Vulgarisation des Politiques Publiques : Boubacar SOLLY

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité directeur.

RESOLUTION 12 : MEMBRES DU BUREAU

Conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement intérieur le bureau du CAP pour l'exercice 2025/2026 est composé comme suit :

- Président d'Honneur : Habib SY
- Président : Lansana Gagny SAKHO
- Vice-Président : Cheikh BADIANE
- Secrétaire Général : Mohamadou Ngouda MBOUP
- Secrétaire général Adjoint : Mame Birame WATHIE
- Trésorier : Bassirou MBACKE
- Trésorier Adjoint : Moctar DIA
- Aïda BODIAN : Présidente de la commission Actions Sociales
- Coumba DIALLO : Présidente de la commission Communication
- Demba THIAM : Président de la commission Renforcement de Capacités

- Julien SAGNA : Président de la commission Partenariat et relations extérieures
- Boubacar SOLLY : Président de la commission Stratégie et Vulgarisation des Politiques Publiques

Le Président

Lansana Gagny Sakho

Fait à Dakar le 11 octobre 2025